



PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RAPATRIEMENT DES DÉPOUILLES DES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS DÉCÉDÉS À L'ÉTRANGER.

L'ambassade d'Algérie à Ottawa informe les ressortissants algériens, résidant dans sa circonscription consulaire, que la Loi de Finances Complémentaire pour l'année 2020 dispose, en son article 71, que les frais inhérents au rapatriement des dépouilles mortelles des ressortissants algériens décédés à l'étranger seront désormais pris en charge par l'État dans le cadre du Fonds d'Affectation Spéciale N.302-144 ouvert sur les écritures du Trésor et intitulé : «Fonds de solidarité pour les ressortissants algériens décédés à l'étranger» (*Journal Officiel N. 33 du 4 juin 2020, page 16*).

Cette nouvelle disposition étend, désormais, la prise en charge à tous nos nationaux, et non aux seuls relevant de la catégorie des nécessiteux.

Ainsi, tout(e) ressortissant(e) déplorant un décès dans sa famille et souhaitant faire rapatrier le corps de son/sa défunt (e) proche vers la mère Patrie, l'Algérie, est invité (e) à signaler sans délai ce décès à nos services au numéro vert suivant :

1(877)789-4324

À leur disposition aussi l'adresse email « consulaire@embassyalgeria.ca » afin de répondre aux différentes questions y afférentes.

Il est important de noter **que l'autorisation de transfert de corps permet le rapatriement du corps aux fins d'inhumation en Algérie d'un ressortissant décédé dans la circonscription consulaire d'Ottawa et dont l'identité et la nationalité algérienne sont confirmées.**

Le transfert de corps s'effectue selon les modalités suivantes :

L'organisme de pompes funèbres, choisi par la famille, entreprend les démarches nécessaires à la constitution du **dossier *** à fournir au service consulaire, pour l'obtention de l'autorisation de transfert du corps;

Dossier * :

- ✓ **Acte de décès du défunt;**
- ✓ **Permis d'inhumer, délivré par le lieu de décès;**
- ✓ **Procès de mise en bière;**
- ✓ **Laissez-passer mortuaire (autorisation de transport de la dépouille);**
- ✓ **Certificat de non épidémiologie;**
- ✓ **Copie des documents d'identité algérienne du défunt.**